

Article écrit par Céline GENZWURKER-KASTNER le 4 juillet 2023

Dépannage sur autoroute : prix en hausse !

Vous faire dépanner sur une autoroute ou sur une route express coûtera plus cher dès le 5 juillet. Le point sur les nouveaux tarifs.

L'augmentation annuelle des tarifs intervient cette année à quelques jours des premiers départs en vacances.

L'arrêté qui fixe les tarifs 2023-2024 a été publié au Journal officiel du 4 juillet 2023

Ces nouveaux tarifs, à la hausse, sont applicables à partir du 5 juillet 2023. L'augmentation est une nouvelle fois notable puisqu'elle atteint + 4,7 % (+ 4 % en septembre 2022). Elle concerne les tarifs des prestations de dépannage et de remorquage sur autoroutes et routes express des véhicules légers (moins de 3,5 tonnes) :

- Le tarif du forfait passe de 138,01 € à 144,52 €.
 - Le forfait majoré (appliqué au remorquage quand le PTAC du véhicule dépasse 1,8 tonne) grimpe de 170,65 € à 178,70 €.
-

Références

- [Arrêté du 27 juin 2023](#) modifiant l'arrêté du 12 juillet 2016 relatif au tarif de dépannage des véhicules légers sur autoroutes et routes express.
-